



Paris, le 25 septembre 2014

**SE BATTRE POUR UN SERVICE PUBLIC FORT
D'ÉDUCATION AU MINISTRE DE LA JUSTICE !**

Dans un contexte de régression sociale, la nomination d'un second gouvernement VALLS confirme la tendance libérale en se débarrassant des principales voix discordantes en son sein. Face à la crise économique, aucune autre stratégie que celle de l'austérité n'est envisagée, alors même que cette politique ne fait pas ses preuves ; de fait, la croissance reste nulle malgré les promesses, la pauvreté s'étend et le chômage augmente, notamment chez les plus jeunes.

La ligne est claire et personne ne s'y trompe : avec notamment la nomination d'un ancien banquier, comme ministre de l'économie, l'ennemi ce n'est plus la finance, comme les envolées de la campagne de Hollande aurait pu le laisser croire, ce sont les salarié-es et leurs acquis. D'emblée, le premier ministre est allé rencontrer le MEDEF pour le rassurer quant à ses choix économiques, ce qu'il a confirmé au niveau européen en faisant les mêmes déclarations auprès du patronat allemand. Le MEDEF, profitant de l'écoute de l'actuel gouvernement, exige la fin du CDI et du SMIC horaire, la réduction du nombre de jours fériés et l'abrogation des 35 heures.

Ces attaques visant à la destruction de l'Etat social ne font qu'amplifier la désillusion politique et favorisent la montée du FN qui surfe sur des discours racistes et sexistes. L'extrême droite, pour engranger des voix, génère de la peur en dénonçant le désordre moral et l'immigration. Ces idées nauséabondes pénètrent jusque dans les associations de parents d'élèves, pour mettre en scène une pseudo résistance à ce qui est désigné comme la «théorie du genre». Comme si cela ne suffisait pas, une grande part de la classe politique, dépassant le clivage gauche/droite, fait consensus pour désigner les populations dites Roms comme auteurs de troubles et éléments indésirables.

Les services publics et les fonctionnaires sont une des cibles privilégiées des politiques d'austérité et du dogme de réduction des dépenses publiques. Le pouvoir d'achat des fonctionnaires s'est considérablement dégradé et le blocage de la valeur du point d'indice depuis 2010 est intolérable pour les personnels. Sans avoir la déclinaison exacte du budget de l'Etat, les déclarations gouvernementales laissent augurer d'une réduction de celui-ci, au détriment des missions de service public. C'est pourquoi, nous devons nous saisir de toutes les opportunités de combattre cette politique et la période de débat budgétaire en est une.

La situation exige une grande mobilisation sociale des salarié-es. Il y a urgence aujourd'hui à construire un front syndical unitaire pour redonner espoir à toutes et tous afin d'organiser la lutte contre la politique de ce gouvernement et imposer des alternatives aux politiques menées.

L'arbitrage du gouvernement en faveur des thèses défendues par Manuel Valls, alors ministre de l'Intérieur, a vidé la réforme pénale adoptée en juillet 2014 de sa veine la plus progressiste et est désormais une coquille vide. C'est dans ce contexte que la réécriture de l'ordonnance de 1945 prévue au premier semestre 2015 doit s'opérer.

La Direction de la PJJ présente dans le même temps un projet de note d'orientation dont l'écriture est la conjugaison:

- De l'acceptation de l'arbitrage gouvernemental qui conforte la politique d'enfermement,
- De l'assujettissement à une politique d'austérité budgétaire, limitant forcément la déclinaison concrète de la note dont certaines propositions nécessiteraient des moyens autrement plus importants,
- D'un compromis qui semble s'être installé entre la nouvelle Direction de la PJJ et les DIR, dont la plupart en poste sous la direction précédente ont largement soutenu la politique antérieure, reste pour nous inacceptable.

Si ce projet de note réaffirme les grands principes de l'action éducative replaçant les jeunes et leurs besoins spécifiques comme sujet de son propos, il est émaillé de contradictions et de paradoxes. Celui-ci dit s'appuyer sur une large concertation, les retours du diagnostic partagé, des rencontres avec les professionnels, les acteurs de la justice, et le rapport Michel, il ne prend cependant pas la mesure des constats qui sont mis en avant par les professionnels.

D'un côté la note met en exergue le milieu ouvert comme socle de l'action éducative, propose l'abrogation de la circulaire sur les MJIE, la réintroduction d'une possible prise en charge, restreinte et sous conditions, au civil et en PJM, et concernant l'insertion, elle différencie les activités média éducatif du DAA. Elle propose, en annexe, un calendrier de travail sur l'hébergement, l'insertion et la question du management.

Mais pour autant, la place des structures d'enfermement n'est pas remise en question alors que l'hébergement est à peine évoqué, l'insertion est toujours partagée artificiellement entre module acquisition et DAA, qui plus est sans réintroduire la question de la place prépondérante des professeurs techniques. Les instruments technocratiques et de contrôle, sont réaffirmés dans leur rôle et leur développement au détriment de l'évaluation qualitative. Notamment, une extension de GAME est prévue intégrant les rapports et les DIPC pour « optimiser » la continuité du parcours du jeune. Nous ne pouvons imaginer qu'un tel outil, prévu à l'origine pour comptabiliser les mesures, puisse être celui qui offrira la garantie de continuité du parcours éducatif.

Au-delà de ces paradoxes, nous nous inquiétons que la relation éducative n'apparaisse pas suffisamment comme le point d'ancrage de l'action éducative, et du fait que le travail d'équipe ainsi que la pluridisciplinarité ne soient que très peu cités. Il s'agit pourtant de notions essentielles à des prises en charge de qualité. Le DIPC nous semble, à ce titre survalorisé par rapport à la question de la construction de la relation éducative, dans la mesure où il a été mis en place, et bien souvent de manière formelle même quand les équipes ont eu le souhait de s'en emparer. En effet, émanation du champ de la protection de l'enfance issu de la loi du 2 janvier 2002, il fait fi à la PJJ des paramètres d'obligation pour les jeunes et les familles. En effet, comme le précise le projet de note, les justiciables ne sont pas volontaires. Ainsi, au prétexte de mettre la PJJ en conformité avec la loi, la mise en place du DIPC s'est imposée au détriment du sens de nos missions, sans réflexion avec la manière dont le recentrage au pénal pouvait mettre en difficulté ce projet.

Pour finir, la réalité de la mise en œuvre de la note d'orientation de la DPJJ sera, de toutes façons, subordonnée à la condition que la réforme de l'ordonnance de 1945 conduise à une abrogation des TCM, des procédures rapides de jugement et de tout l'arsenal législatif sécuritaire ainsi qu'à un budget conséquent et à une réorientation des moyens alloués à l'enfermement vers les structures éducatives. Nous porterons, lors du CTC du 26 septembre 2014 sur ce sujet, nos positionnements en nous appuyant sur les préoccupations des personnels.

A ce jour, nous sommes très préoccupés par la situation des hébergements où les conditions de travail restent très difficiles. Au regard du peu d'attention accordée à la question de l'hébergement dans le projet de note d'orientation, nous resterons vigilants à ce qu'il ne soit ni oublié ni délégué au SAH qui pallierait au manque de moyens du service public.

Aujourd'hui, nous devons exiger de l'administration qu'elle permette des placements au civil comme au pénal, une autonomie pédagogique des équipes, la préparation des accueils et donne les moyens matériels suffisants afin de retrouver la dimension de protection du placement. C'est ainsi que favoriser les accueils préparés ne sera possible que si la pression du taux de remplissage disparaît, mais également si la capacité d'accueil des hébergements collectifs diminue. Seule l'assurance d'espaces de paroles et de discussion réguliers pourra garantir

la réflexion collective. Le recentrage au pénal a, par ailleurs, fait diminuer le nombre de prises en charge des filles, ce qui a fait disparaître la mixité au sein des hébergements collectifs, complexifiant l'accueil de celles qui devraient bénéficier d'un placement.

Nous exigerons aussi de la DPJJ qu'elle redonne aux équipes des UEHC la possibilité d'organiser leur temps de travail, tant en ce qui concerne les temps de prise en charge collectifs qu'individuels, entre autre à travers la gestion de l'emploi du temps.

Plus généralement, la question des normes percuté l'ensemble des services. Aujourd'hui c'est l'ensemble des personnels, toutes catégories confondues, qui subit une dégradation de ses conditions de travail par l'augmentation de la charge de travail.

En milieu ouvert, les équipes sont pressurisées par une augmentation constante de leur charge de travail et invalidées dans leur autonomie pédagogique. La multiplication des mesures par jeune, et donc des rendez-vous judiciaires et des écrits, fragmente la prise en charge au détriment de la réflexion collective et des suivis éducatifs. La restructuration des services a entraîné une augmentation des temps de déplacements pour les professionnels et des difficultés d'accès pour les jeunes et les familles. Le manque de personnels psychologues et assistants sociaux remet en cause la pluridisciplinarité des équipes. Au bout du compte, le travail collectif et la réflexion en équipe sont remis en cause avec toutes les conséquences sur la qualité de la prise en charge et des suivis.

Nous continuerons de nous battre et d'argumenter. Nous participerons aux groupes de travail proposés par l'Administration Centrale sur ces sujets, pour que les normes de travail soient établies à l'aune de la qualité des prises en charge et non à celle de la politique du chiffre symbolisée plus particulièrement par GAME et l'utilisation constante de la menace de fermeture de postes et de services comme actuellement dans la région Champagne Ardennes.

A travers les réponses apportées par l'AC aux difficultés liées aux conditions de travail, nous verrons sa volonté de concrétiser les principes énoncés dans son projet de note. Puisque l'Administration Centrale déclare vouloir mettre tous les échelons de l'institution en mouvement pour faire revivre l'action éducative, nous appelons à la mobilisation de tous ceux qui sont attachés à la justice des mineurs pour créer des initiatives locales et nationales visant à promouvoir de véritables réformes éducatives de fond.

La CAN appelle les sections syndicales et les personnels à:

- participer aux groupes de travail sur l'hébergement mis en place en région et à exiger que les personnels de terrain y soient majoritairement présents,**
- formaliser des exigences de normes les plus en adéquation avec une prise en charge de qualité**

Le SNPES-PJJ/FSU estime qu'il y a urgence à construire, dans la durée, un front syndical unitaire et interprofessionnel pour redonner espoir aux salariés, rendre crédible les alternatives, et imposer d'autres choix au gouvernement. La journée du 16 octobre appelée unilatéralement par la CGT sur la protection sociale ne permettra pas une convergence nationale interprofessionnelle dont nous aurions besoin. Toutefois, là où les conditions sont réunies, le SNPES-PJJ/FSU appelle les sections syndicales à participer aux actions prévues dans les départements où des convergences ont pu s'établir, à porter la nécessité de l'élargissement de la plateforme et envisager des modalités d'action unitaires et combatives contre les politiques d'austérité.

Le SNPES-PJJ avec la FSU poursuivra sa campagne pour la défense d'un service public fort. Plus que jamais il doit être garant de l'égalité sociale et de l'accès aux droits fondamentaux. Nous porterons cette exigence dans le cadre de la campagne des élections professionnelles le 4 décembre prochain. Le SNPES-PJJ ira à la rencontre des personnels pour débattre et faire connaître ses positionnements. Voter SNPES-PJJ/FSU c'est faire entendre les aspirations des personnels et faire avancer nos revendications.